

Paris, le 4 juin 2019

Loi de santé : le Sénat prêt à créer une « sous-médecine » dans les zones « sous-denses » ?

Le Sénat, qui examine cette semaine le projet de loi de santé, a adopté hier un amendement qui transforme la dernière année du troisième cycle en médecine générale et quelques autres spécialités (lesquelles ? sur quels critères ?) en « *une année de pratique ambulatoire en autonomie, en priorité dans les zones sous-denses* ».

Ce serait une grave erreur d'amputer le temps de formation en troisième cycle ; les futurs médecins généralistes et ceux des autres spécialités concernées ne peuvent pas être « lâchés dans la nature » sans une formation complète, gage de qualité des soins et de bonne prise en charge. Cette mesure revient à proposer aux patients des zones dites sous-denses des médecins insuffisamment et incomplètement formés ! Cela est totalement injuste pour ces patients, mais aussi pour ces futurs médecins.

La CSMF se joint aux organisations représentant les médecins en formation et s'oppose à cette proposition en l'état.

Il manque aujourd'hui un temps indispensable de découverte de l'exercice libéral et de formation en médecine de ville mais cela ne peut se faire au détriment de la qualité de l'enseignement. La CSMF défend l'idée d'un accompagnement spécifique des étudiants de troisième cycle sous forme de stage en ville dans toutes les spécialités, dans toutes les régions, pour inciter les futurs médecins à choisir l'exercice libéral, souvent trop méconnu. Les sénateurs auraient dû mettre en place une année de stage obligatoire en médecine libérale de ville, sur l'ensemble du territoire et pour toutes les spécialités mais pendant le temps de formation et avec l'encadrement pédagogique nécessaire !

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral. Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours. Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.